

# Commune de MANE

## Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2023 à 18 heures

Le quorum est atteint avec 12 élus présents et 3 procurations, soit 15 voix.

### **I – Pôle Enfance – Contrat de Maîtrise d’Oeuvre :**

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet concerne la réhabilitation de l’actuelle école primaire et la création d’un restaurant scolaire avec salle de jeux.

Les travaux sont estimés à 2 M€. La mission complète de la maîtrise d’œuvre est de 13.98%.

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote cette question.

A la majorité (9 POUR/6ABSTENTIONS), Monsieur Le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d’œuvre à intervenir avec la Sarl VGH COMPANY retenue par le Jury de Concours.

### **II – Immeuble EPSTEIN :**

#### **A – Ouverture de crédits :**

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux confortatifs doivent être réalisés sur le plancher de l’appartement du premier étage de l’immeuble

L’estimation s’élève à 40 000€ et il convient de procéder à une ouverture de crédits.

Après débat, le Maire soumet au vote cette question

A l’unanimité, les élus autorisent l’ouverture de crédits pour la réalisation de cette opération.

#### **B – Comodat :**

Pendant la période des travaux confortatifs, il convient de mettre à disposition à l’Eurl Prim’cat un lieu de stockage.

Il est proposé aux élus d’avoir recours à un comodat.

A l’unanimité, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le comodat à intervenir avec l’Eurl Prim’Cat.

### **III – Service «Eau et Assainissement » - Emprunt de 600 000€ :**

La Caisse des Dépôts et Consignations consent à la Collectivité un emprunt de 600 000€ sur 35 ans.

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote cette question

A la majorité (8 POUR/5 ABSTENTIONS/ 2 CONTRE)

**IV - Prêt relais – Demande de prorogation :**

Monsieur propose la prorogation du prêt-relais de 800 000 € pour une période de 12 mois à seule fin de garantir une capacité de trésorerie suffisante dans l'attente du versement des subventions.

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote cette question.

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à solliciter la prorogation de ce prêt-relais.

Mane, le 18 décembre 2023

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.